

RÉALISER ENSEMBLE LE PLEIN POTENTIEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE



MISSION, VISION, VALEURS

MISSION

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a pour mission d'assurer la protection du public; la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie; et le développement des professions.

VISION

Grâce à son leadership et à son esprit innovant, l'Ordre facilitera la mise en œuvre de moyens permettant de réaliser le plein potentiel des professions de la physiothérapie, et cela, au bénéfice de la population et du système de santé québécois.

VALEURS

L'engagement

Engagement indéfectible envers le public et les membres dans le respect de sa mission.

L'excellence

Quête de l'excellence et de la qualité dans l'ensemble de ses activités et services en s'appuyant sur une gestion rigoureuse de sa performance.

Le respect

Respect en tout temps envers le public et les membres par une approche reposant sur l'écoute et l'authenticité.

L'équité

Équité envers le public et les membres dans chacune de ses décisions ou prises de position par une démarche axée sur la rigueur et la connaissance la plus complète possible des faits.

La transparence

Transparence envers le public et les membres grâce à de saines pratiques de gouvernance et à des communications claires et pertinentes sur la conduite de ses activités.

ORIENTATIONS

1

Réaliser le plein potentiel des professions de la physiothérapie

Assurer le développement des professions a toujours constitué une priorité pour l'OPPQ. En travaillant dans ce sens, la physiothérapie est amenée à apporter son plein potentiel et une plus grande valeur ajoutée dans les soins et services qu'elle prodigue à la population, et cela, dans un esprit de collaboration et d'interdisciplinarité avec les autres professionnels du domaine de la santé.

Objectif 1

L'Ordre poursuivra des démarches de manière soutenue afin d'obtenir l'ajout de nouvelles activités dans la pratique de la physiothérapie.

Objectif 2

L'Ordre poursuivra ses travaux pour accroître la participation des technologues en physiothérapie dans certains domaines de leur pratique, notamment par une simplification et un assouplissement de l'article 4 du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m).

2

Favoriser une plus grande accessibilité aux soins et services de physiothérapie

Au Québec, l'accès aux soins et services de physiothérapie continue d'être un enjeu important. En collaboration avec les autres acteurs du milieu de la santé, l'Ordre, en exerçant son influence, souhaite déployer des efforts additionnels pour solutionner cet enjeu, en engageant notamment un dialogue avec les instances et parties prenantes concernées.

Objectif 3

L'Ordre, en exerçant son influence, engagera un dialogue avec les instances gouvernementales concernées afin que différentes mesures concrètes soient prises pour favoriser une plus grande accessibilité aux soins et services de physiothérapie au Québec.

Objectif 4

L'Ordre réalisera une révision de ses processus de reconnaissance et d'équivalence des candidats formés à l'étranger afin qu'ils demeurent efficaces et rigoureux.

3

Être un Ordre influent et reconnu pour la qualité et la rigueur de la pratique de ses membres

L'Ordre a pour ambition d'accroître son influence et son leadership et de mieux faire connaître les professions de la physiothérapie auprès du grand public. Par ailleurs, pour maintenir une qualité de prestation exemplaire de la physiothérapie au Québec, dans un monde qui évolue rapidement, l'Ordre veillera à déterminer les meilleures pratiques à préconiser auprès de ses membres.

Objectif 5

L'Ordre continuera d'accroître son leadership par la mise en œuvre d'un plan d'action structuré et proactif ciblant ses différentes parties prenantes.

Objectif 6

L'Ordre se penchera sur les meilleures pratiques à préconiser dans le contexte des nouvelles technologies afin d'assurer le maintien de services de qualité, bien adaptés à l'évolution des besoins, et une gestion plus efficace des dossiers de la clientèle.

Objectif 7

L'Ordre veillera à la mise en œuvre harmonieuse du nouveau règlement sur la formation continue obligatoire.

4

Faire preuve de performance, de transparence et favoriser la vie démocratique

Afin de maintenir son leadership et sa performance, l'Ordre verra à se doter de nouveaux mécanismes et indicateurs (cibles) pour suivre les éléments clés de sa gouvernance ainsi que pour mesurer les résultats attendus à l'égard de ses grands objectifs stratégiques (tels que définis par sa mission et ses orientations stratégiques). D'autre part, la richesse de la vie démocratique de l'Ordre continuera également d'être une priorité. À cette fin, des efforts seront déployés dans le but d'accroître chez ses membres le désir et la fierté de participer aux activités et aux différents comités de leur ordre professionnel.

Objectif 8

L'Ordre suivra rigoureusement sa performance dans un souci de saine gestion et d'amélioration continue.

Objectif 9

L'Ordre mettra en place de nouvelles initiatives pour reconnaître les réalisations et l'engagement des membres dans la vie démocratique et le fonctionnement de leur ordre professionnel.